

Programme des Nations unies pour le développement durable à l'horizon 2030 - Consultation publique sur la révision du consensus européen pour le développement

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

1) Introduction

L'année 2015 a été une étape stratégique pour la gouvernance mondiale, l'éradication de la pauvreté et le développement durable. Elle a marqué la date butoir des objectifs du Millénaire pour le développement fixés par les Nations unies et a été l'occasion de mener une réflexion sur les progrès accomplis à ce jour et les défis à relever pour poursuivre la tâche inachevée. Au cours de l'année 2015 a également été organisée une série de conférences et de sommets internationaux historiques [le [cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe \(2015-2030\)](#), le [programme d'action d'Addis-Abeba](#), le [programme de développement durable à l'horizon 2030](#) et l'[accord de Paris](#) adopté lors de la COP 21 dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques] qui ont conjointement redéfini la manière dont la communauté internationale, y compris l'Union européenne, s'emploiera à atteindre le développement durable et l'élimination de la pauvreté pendant de nombreuses années.

Contrairement aux objectifs du Millénaire pour le développement, il est important de noter que le Programme 2030, y compris ses dix-sept objectifs de développement durable, est un programme universel qui s'applique à tous les pays. Il reflète nombre de valeurs et d'intérêts européens fondamentaux et fournit un cadre international pour relever des défis mondiaux tels que le changement climatique. La réponse de l'Union européenne à l'Agenda 2030 consiste à aller de l'avant en empruntant différentes voies:

- premièrement, dans le cadre des efforts déployés par l'Union pour mettre en œuvre le Programme 2030, le [programme de travail de la Commission pour 2016](#) annonce une initiative concernant les prochaines étapes pour un avenir européen durable qui expliquera de quelle façon l'Union contribue à la réalisation des objectifs de développement durable et élaborera les aspects internes et externes des politiques de l'UE favorisant la mise en œuvre des objectifs de développement durable;
- deuxièmement, la haute Représentante présentera la [stratégie globale de l'UE concernant les questions de politique étrangère et de sécurité](#) qui devrait guider les différentes politiques extérieures de l'Union, contribuant à la vision globale d'un monde plus stable, plus prospère et plus sûr. Elle doit définir l'orientation stratégique pour la gamme complète des actions extérieures de l'Union et, à ce titre, permettre d'orienter la mise en œuvre européenne de l'Agenda 2030 en matière d'action extérieure;
- troisièmement, l'UE reverra sa politique de coopération en matière de développement. Les principaux documents stratégiques existant (y compris le [le consensus européen pour le développement de 2005](#) et le [programme pour le changement de 2011](#)) sont actuellement articulés autour des objectifs du Millénaire pour le développement et doivent être adaptés pour incorporer l'Agenda 2030. Étant donné son importance directe pour les relations générales de l'UE avec les pays en développement, cette révision se fera en cohérence totale avec les travaux en cours sur l'avenir du partenariat entre l'UE et les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dans le cadre d'un après-[Cotonou](#).

Les avis recueillis lors de la présente consultation serviront de base pour définir la voie à suivre concernant les initiatives ci-dessus et en particulier la révision du consensus européen pour le développement et d'autres aspects extérieurs de la mise en œuvre du Programme 2030. La consultation vise à connaître votre opinion sur **la manière dont la politique de développement, dans le contexte de l'action extérieure de l'UE telle que prévue par le traité de Lisbonne,** devrait répondre à l'ensemble de conférences et de sommets importants de 2015 ainsi qu'aux changements rapides que connaît le monde.

Les avis exprimés pourront ne s'appliquer qu'aux institutions de l'UE ou aussi bien à l'Union qu'à ses États membres – cela devrait être précisé dans votre réponse. Cette consultation publique ouverte durera 12 semaines, du 30 mai 2016 au 21 août 2016. Une brève synthèse et une analyse de toutes les contributions à cette consultation seront rendues publiques en novembre 2016 et l'ensemble des contributions individuelles sera également disponible sur le site web de la consultation (sauf si les répondants demandent que leur contribution ne soit pas rendue publique).

2) Informations sur les répondants

- * 2.1 Les contributions reçues peuvent être publiées sur le site web de la Commission, avec la mention de l'identité de leur auteur. Veuillez indiquer votre préférence pour la publication de votre réponse.

Veuillez noter que, quel que soit votre choix, votre contribution peut faire l'objet d'une demande d'accès aux documents en vertu du [règlement n° 1049/2001](#) relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission. Dans pareils cas, la demande sera évaluée par rapport aux conditions définies dans ce règlement et conformément aux [règles applicables en matière de protection des données](#).

- Je ne consens pas à la publication de ma contribution
- Ma contribution peut être publiée mais je souhaite garder l'anonymat; je déclare que son contenu n'est pas soumis à des restrictions de droit d'auteur qui empêcheraient sa publication
- Ma contribution peut être publiée sous le nom indiqué; je déclare que son contenu n'est pas soumis à des restrictions de droit d'auteur qui empêcheraient sa publication

- * 2.2 Êtes-vous inscrit au registre de transparence de l'UE?

Veuillez noter ce qui suit: les organisations, réseaux, plateformes ou personnes agissant en qualité d'indépendants participant à des activités visant à influencer le processus décisionnel de l'UE sont tenus de s'inscrire au registre de transparence. Lors de l'analyse des réponses à une consultation, les contributions des personnes ou entités qui choisissent de ne pas s'inscrire au registre seront traitées comme des contributions individuelles (sauf si ces personnes ou entités sont reconnues en tant qu'acteurs représentatifs par des dispositions du traité, le dialogue social européen, les articles 154 et 155 du TFUE).

- Oui
- Non

- * 2.2.1 Si oui, quel est votre numéro d'enregistrement?

FR-2007-DWI-2711519991

- * 2.3 Nom (entité ou individu à titre personnel)

Association Internationale des Maires Francophones

2.5 À quel profil correspondez-vous?

- Institution gouvernementale / administration publique
- Université / organisme universitaire
- Société civile (y compris organisation non gouvernementale, organisation politique spécialisée, groupe de réflexion)
- Organisation internationale
- Secteur privé ou société privée
- Citoyen / particulier
- Autre

2.6 Veuillez préciser

Association d'Autorités locales

* 2.7 Quel est votre lieu de résidence (si vous répondez en tant que particulier) ou où est situé le siège de votre organisation (si vous répondez pour le compte d'une organisation)?

- Dans l'un des 28 États membres de l'UE
- Autre

2.8 Veuillez préciser

3) Contexte: pourquoi un changement s'impose

L'UE et ses États membres sont déterminés à mettre en œuvre le Programme 2030 au moyen d'actions intérieures et extérieures ainsi qu'à contribuer à la bonne mise en œuvre de l'accord de Paris, étant donné les fortes interconnexions. Dans ce contexte, nos politiques devraient tenir compte de l'évolution des conditions et tendances mondiales afin de veiller à ce qu'elles restent adaptées à leur objectif à l'horizon de 2030.

Le paysage mondial a considérablement changé par rapport à l'époque de l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement. Si beaucoup a déjà été fait en permettant à plus d'un milliard de personnes de sortir de l'extrême pauvreté depuis 1990, d'importants défis demeurent et de nouveaux apparaissent. Au niveau mondial, plus de 800 millions d'êtres humains continuent à vivre avec moins de 1,25 dollar par jour. Le monde connaît de multiples conflits et tensions dans le domaine de la sécurité, il traverse des crises complexes sur le plan humanitaire et de la santé mondiale, il est témoin de détériorations des droits de l'homme, de la dégradation de l'environnement, de la raréfaction des ressources, de l'urbanisation et de la migration. Les mouvements migratoires dans le monde continueront d'avoir des répercussions importantes et constituent à la fois un risque et une opportunité. L'Union européenne doit relever des défis mondiaux en matière de sécurité, en s'attaquant notamment aux causes profondes de conflit et d'instabilité et en luttant contre l'extrémisme violent. Le changement climatique peut aggraver encore ces problèmes et mettre sérieusement à mal les progrès accomplis. Ces changements importants comprennent des tendances démographiques, une nouvelle répartition des richesses et du pouvoir entre les pays et en leur sein, la poursuite de la mondialisation des économies et des chaînes de valeurs, une évolution de la géographie de la pauvreté et la prolifération des acteurs œuvrant au développement. Les projections indiquent également qu'il reste d'importants défis à relever (par exemple, la poursuite d'une urbanisation sans précédent et d'autres enjeux démographiques dont le vieillissement de la société dans certains pays et la possibilité d'un dividende démographique dans d'autres). Une attention soutenue sera accordée à un voisinage démocratique, stable et prospère. Une révision de la politique de développement de l'UE devrait prendre ces tendances en considération (y compris en anticipant celles qui demeureront primordiales à l'avenir) tout en maintenant le cap de l'éradication de la pauvreté et en achevant le travail commencé dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.

Enfin, le consensus européen doit également s'adapter au traité de Lisbonne, qui prévoit d'inscrire toutes les politiques d'action extérieure dans les cadres définis et de poursuivre les principes des objectifs visés à l'article 21 du traité sur l'Union européenne. En particulier, la cohérence entre les différents domaines de l'action extérieure de l'UE et entre les politiques extérieures et intérieures est déterminante.

L'UE devra faire face à ces nouveaux défis mondiaux, dont beaucoup nécessitent une action politique coordonnée aux niveaux national, régional et mondial. Le Programme 2030 établit un cadre qui pourra nous guider dans cette tâche.

3.1 Il existe une série de tendances mondiales clés (par exemple, le changement de la géographie et la gravité de la pauvreté; les défis liés au changement climatique ainsi que les défis d'ordre politique, économique, social, démographique, sécuritaire, environnemental ou technologique) qui influenceront sur l'avenir du développement et la mise en œuvre du Programme 2030. Laquelle de ces tendances vous semble la plus importante?

La tendance qui nous semble la plus importante est la croissance extrêmement rapide de l'urbanisation de la population mondiale.

En 2007, la moitié de la population mondiale vivait dans les villes. Cette tendance tend à s'accélérer selon le Fonds des Nations Unies pour la Population qui prévoit que cette proportion atteindra 60 % en 2030. La population urbaine mondiale devrait augmenter de 2.5 milliards de personnes d'ici à 2050, avec près de 90% de cette croissance concentrée en Afrique et en Asie. En 2050, les citadins devraient ainsi représenter 66% de la population mondiale. La croissance urbaine la plus forte est attendue dans les villes africaines et asiatiques de 1 à 5 million d'habitants, et dans celles de moins d'un million d'habitants. (Source : Nations Unies, Département des Affaires Economiques et Sociales, Division Population (2014). World Urban Prospects : The 2014 Revision, Highlights (ST/ESA/SER.A/352)

Nous la placerions aussi en tête car c'est au niveau local, au niveau des territoires que se manifestent l'ensemble des autres défis actuels notamment

- la lutte contre les changements climatiques,
- les migrations : l'urbanisation est le fait de l'exode rural, mais aussi des migrations économiques entre les différents pays. Cela génère des problèmes de vivre ensemble, de sécurité, d'intégration
- l'accès aux services essentiels
- l'Innovation

Les territoires urbains devenant de plus en plus importants, les acteurs qui représentent ces territoires deviennent de plus en plus incontournables pour proposer des solutions. C'est au niveau local que l'action publique est la plus concrète et la plus visible. C'est le 1er échelon politique pour les citoyens et aussi le dernier rempart vers qui les populations se tournent lorsque plus rien ne fonctionne, que les crises se manifestent.

Cet enjeu figure aussi dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) dont le 11e objectif concerne spécifiquement les Autorités locales et 60 % des cibles de l'ensemble des ODD relèvent pour tout ou partie des Autorités locales.

3.2 Comment les politiques de l'UE, et la politique de développement en particulier, devraient-elles mieux saisir les opportunités et minimiser les aspects négatifs de la tendance que vous avez indiquée à la question précédente?

Cette tendance apparaît aujourd'hui comme irréversible. Si cette croissance est un défi, c'est aussi une opportunité unique pour les villes du Sud d'explorer dès à présent un modèle de développement urbain intégrant les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du développement durable.

De plus, la généralisation progressive de l'élection des maires au suffrage universel et des processus de décentralisation ont renforcé la conscience des enjeux liés à la gouvernance locale ainsi que la nécessité d'affirmer ces valeurs

Au niveau local, l'accroissement de la population urbaine est porteur à la fois de progrès et de risques. Il se traduit par un étalement des espaces urbains, qui crée des difficultés en termes d'accessibilité aux services essentiels, de gestion des flux et des réseaux urbains, et par une densification urbaine qui, si elle n'est pas maîtrisée, rend indisponible de nombreux espaces et services publics. Dans le même temps, ces évolutions peuvent être porteuses de progrès car le regroupement de populations au sein d'aires urbaines, en renforçant l'échange, l'activité sociale, économique, culturelle, permet l'innovation, le développement social et économique et un accès facilité aux services essentiels.

Cette évolution très rapide rend nécessaire une professionnalisation des autorités locales, de leurs modes de fonctionnement et de leurs personnels afin de planifier le développement local pour assurer l'accès des populations aux services essentiels et de gérer des projets et problématiques de plus en plus complexes.

Il convient de saluer le rôle pionnier de la Commission européenne au niveau mondial sur ce domaine tant sur la vision que sur le partenariat stratégique mis en place avec les Autorités locales. L'Union européenne a bien perçu la pertinence de cet enjeu, notamment avec la Communication « Accorder une autonomie accrue aux Autorités locales des pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement » adoptée le 15 mai 2013 et la définition d'une approche territoriale du développement (TALD).

Sur la base du principe de subsidiarité, la Commission et le Conseil reconnaissent le rôle politique des autorités locales dans l'élaboration de stratégies et la prise de décision. Ce rôle requiert un niveau d'autonomie important ainsi que des capacités et des ressources financières suffisantes, afin de pouvoir participer de manière effective et efficace dans la conception et la mise en œuvre des politiques et plans nationaux de développement. En tant qu'administration publique la plus proche des citoyens, les Autorités locales possèdent une responsabilité institutionnelle particulière pour accroître la participation des citoyens dans les processus décisionnels, avec pour objectifs la bonne gouvernance et un développement durable au niveau local.

Afin de débloquent le potentiel de développement des autorités locales et leurs associations dans les pays partenaires tout en leur permettant de répondre aux exigences des citoyens, la Communication de la Commission sur les Autorités locales et les Conclusions du Conseil ont établi quatre

priorités stratégiques pour orienter le soutien de l'UE, comme suit: (i) soutien aux processus de décentralisation en cours; (ii) développement des capacités des autorités locales; (iii) urbanisation durable; (iv) renforcement des associations d'Autorités locales œuvrant aux niveaux national, continental et international.

Il importe donc aujourd'hui que cette reconnaissance et celle de l'approche territoriale du développement soit accrue et figure dans le futur Consensus pour le développement et constitue une des grandes priorités de la Commission européenne au cours des prochaines années.

4) Priorités de notre action future: ce qu'il faut faire

La mise en œuvre du Programme 2030 exigera des efforts soutenus de l'UE afin de promouvoir un monde plus juste, en mettant notamment l'accent sur la nécessité de prendre en compte l'égalité hommes-femmes et l'émancipation des femmes. La paix, l'inclusion, l'égalité et la bonne gouvernance, y compris la démocratie, la responsabilité, l'État de droit, les droits de l'homme et la non-discrimination, nécessiteront une attention particulière. Le Programme 2030 passe également par la reconnaissance de l'étroite interdépendance entre pauvreté, problèmes sociaux, transformation économique, changement climatique et problèmes environnementaux.

Pour éradiquer la pauvreté, la politique de développement de l'UE devra prendre en compte les principales tendances démographiques et environnementales, y compris les enjeux liés au changement climatique, et concentrer ses efforts sur les pays les moins avancés et les États fragiles. L'UE devra également renforcer son approche de la fragilité et des conflits, en favorisant la résilience et la sécurité (étant donné que l'on prévoit qu'une proportion croissante de la population pauvre dans le monde vivra dans des États fragiles et touchés par un conflit), protéger les biens publics mondiaux et préserver nos ressources naturelles comme condition préalable à une croissance durable. Sa politique de développement devra également traiter de la paix et de la sécurité, y compris la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que des risques et des opportunités liés aux flux migratoires. La lutte contre les inégalités sociales et économiques (tant au sein des pays qu'entre eux) est un élément crucial du Programme 2030, à l'instar de la lutte contre la dégradation de l'environnement et le changement climatique. La création d'emplois constituera un défi important et le secteur privé a un rôle actif à jouer à cet égard. Pour atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement, il faudra identifier et atteindre les personnes à travers le monde qui ne profitent pas encore du progrès, afin de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.

Pour obtenir des résultats durables, la politique de développement de l'UE devra favoriser les transformations et promouvoir une croissance inclusive et durable. Les moteurs d'une croissance durable inclusive que sont le développement humain, les énergies renouvelables, l'agriculture et la pêche durables, ainsi que des océans sains et résilients, devraient constituer une part importante de ses efforts pour mettre en œuvre le nouveau Programme, à l'instar des efforts visant à combattre la faim et la sous-alimentation. La mise en œuvre du Programme 2030 nécessitera une approche intégrée et pluridimensionnelle du développement humain. Elle exigera également que nous prenions en compte des facteurs de changement tels que le développement urbain durable et l'utilisation pertinente des technologies de l'information et de la communication. Notre politique de développement devra initier et identifier de nouvelles façons d'établir des partenariats avec les entreprises afin d'assurer une croissance, une industrialisation et une innovation durables et inclusives. La mise en œuvre du Programme 2030 requerra aussi la coopération avec les pays et régions partenaires en matière de sciences, de technologie et d'innovation. Dans tous les aspects de son action extérieure, l'UE devra veiller à ce que ses approches, y compris la coopération au développement, soient propices à la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030. L'Union devra également redoubler d'efforts pour promouvoir davantage de cohérence entre ses politiques et son action intérieure et extérieure.

4.1 Comment l'UE peut-elle mieux tenir compte des liens entre la réalisation des objectifs de développement durable, l'accord de Paris sur le changement climatique et les défis mondiaux à relever en matière de développement durable?

L'ensemble des préoccupations sont liées : pour une large part, les crises, l'instabilité sont les résultats de déséquilibres économiques ou d'une mauvaise distribution des ressources qui génèrent des effets de rente et poussent une partie des populations soit vers d'illusoires extrémismes, soit vers l'exil. En tous les cas, les coûts humains, sociaux, économiques et environnementaux sont supérieurs aux actions de prévention et de redistribution qui auraient dû empêcher l'inéluctable.

Par ailleurs, au cours des années 1980, les politiques structurelles ont créé des effets ciseaux sur la plupart des dispositifs sociaux et éducatifs et ont participé à renforcer les difficultés (augmentation des populations, mais réduction des moyens pour les écoles, les dispensaires...). Dès lors, les États et les collectivités locales ont laissé place à d'autres formes d'accompagnement et se sont fragilisées.

Pour ne pas renouveler les erreurs passées, il s'agit de poser les bases d'un développement qui soit durable (le défi est bien de sauter l'étape de l'industrialisation à énergie fossile), ce qui implique un soutien économique fort aux activités innovantes, en particulier dans la production d'énergie ; impliquer, à toutes les échelles, les populations locales ; soutenir l'éducation (dont l'éducation à la durabilité) et la santé.

Les ODD offrent l'opportunité de mettre en place des mécanismes intégrés qui prennent en compte les enjeux de développement durable et les changements climatiques. Il s'agit notamment de mettre en place des stratégies de développement durable qui prennent en compte les 17 ODD ainsi que les pistes d'action définies dans l'Accord de Paris.

Cela peut être facilité en s'appuyant notamment sur les autorités locales qui sont au carrefour de la mise en œuvre de ces grands Accords et en renforçant leurs capacités de planification à moyen et long terme.

4.2 Comment l'UE devrait-elle renforcer l'intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable dans ses politiques intérieures et extérieures, et en particulier dans sa politique de développement?

Posons ici deux principes : le premier est d'associer innovation et expérience locale (en d'autres termes, il s'agit d'éviter d'importer des technologies non maîtrisées qui entretiennent la dépendance) ; le second : vérifier que toute action est simultanément favorable à la part de population la plus fragile, et lutte contre le changement climatique.

L'intégration équilibrée des enjeux économiques, sociaux, et environnementaux du développement durable implique la mise en place d'institutions fortes chargées de la planification et du développement. Dans ses politiques de développement l'UE pourrait donc soutenir le renforcement des institutions publiques nationales, locales qui ont en charge les affaires publiques.

Elle peut aussi s'appuyer sur une approche territoriale du développement qui valorise les acteurs et les ressources socio-économiques, culturelles et naturelles du territoire, pour induire un changement dans la qualité de vie et le bien-être des citoyens, assurant un équilibre entre la croissance socio-économique, l'équité - genre inclus -, la qualité de l'environnement et renforçant la résilience des plus vulnérables.

4.3 Quels sont les changements majeurs que vous aimeriez voir dans le cadre de la politique de développement de l'UE?

Il convient de saluer le rôle pionnier et majeur que joue l'Union européenne dans la prise en compte des problématiques qui affectent ses pays partenaires, et notamment en matière d'urbanisation. Le Programme 2030 devrait donc renforcer les initiatives déjà prises et mettre en avant le rôle des Autorités locales comme acteurs clés du changement dans l'ensemble des grands défis mondiaux des années à venir.

La consultation a par ailleurs fait ressortir la volonté nouvelle de nombreuses villes de voir les questions de sécurité traitées dans les politiques de développement. Les attentats qu'on connus la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, que connaissent le Tchad, le Cameroun, le Mali, le Niger, notamment, ont mis en avant la nécessité pour les acteurs locaux de gérer l'urgence et les situations de crises, de les prévenir et par là même la nécessité d'être outillées et formées pour y faire face. Parallèlement, la problématique du vivre ensemble est perçue par les autorités locales comme l'un des grands défis actuels. L'urbanisation croissante, la cohabitation dans un même territoire de populations allochtones et autochtones, aux niveaux de vie différents, pratiquant parfois des religions différentes et ayant un niveau d'éducation également variable pose de plus en plus la question du vivre ensemble. Cette problématique est au carrefour des questions d'éducation, de développement économique, d'infrastructures, d'accès aux services essentiels, de prise en compte de chacun au niveau politique local, de dialogue interculturel et relève des premiers responsables politiques en contact avec les citoyens, c'est-à-dire les autorités locales. La prise en compte de cette problématique pourrait également être une « entrée » supplémentaire des politiques de développement de l'Union.

Plus largement, les pays soutenus ont besoin de disposer des infrastructures efficaces et maîtrisées pour assurer leur croissance sans dépendre exclusivement de la solidarité internationale. Il faudrait donc soutenir la mise en place des équipements urbains, non seulement dans les grandes agglomérations, mais aussi dans des villes plus modestes qui pourraient mieux participer à la répartition des efforts, de la production, des coûts et des populations.

Enfin, la politique de développement de l'UE pourrait renforcer l'accent mis sur la mobilisation des ressources propres de chaque pays et la lutte contre l'évasion fiscale des multinationales qui coûterait entre 100 et 160 milliards de dollars par an aux pays en développement selon Oxfam et l'ONG Global Financial Integrity en plus de son coût pour les Etats européens et l'Union européenne.

4.4 Dans quels domaines susmentionnés souhaiteriez-vous qu'il y ait une plus grande cohérence entre la politique de développement et d'autres domaines de l'action extérieure de l'UE dans la mise en œuvre du Programme 2030?

Les difficultés les plus grandes de conciliation des objectifs se trouvent entre les politiques consacrées à l'environnement et aux ressources naturelles d'une part, au développement du commerce d'autre part. En effet, tout manque de vigilance se traduirait par une production dont la concurrence mondiale conduira à des conditions de réalisation incompatibles avec la préservation des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique.

4.5 Dans quels domaines l'UE a-t-elle la plus grande valeur ajoutée en tant que partenaire du développement (par exemple, quels aspects de ses dispositions en matière de politique de développement, de dialogue ou de mise en œuvre ou dans quelle catégorie de pays)?

En raison de son histoire, de son rayonnement, l'UE doit pouvoir exercer une influence dans tous les domaines qui ont trait au développement. Mais elle peut se révéler particulièrement indispensable dans les domaines suivantes :

1. le développement éducatif, culturel et sanitaire,
2. le développement des territoires urbains,
3. la production de l'énergie (et la diversité énergétique)
3. la biodiversité

4.6 Comment l'UE peut-elle affiner sa politique de développement pour mieux lutter contre les inégalités – y compris l'inégalité entre les sexes – dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030?

Renforcer les institutions en charge de la prise en compte des inégalités : sociales, spatiales, générationnelles, sexuelles, etc. A ce titre les Autorités locales jouent un rôle majeur dans ce domaine, qui mérite d'être renforcé et soutenu, en donnant accès à l'espace public, en prenant en compte leurs préoccupations, en organisant les solidarités générationnelles, spatiales, la prise en compte des problématiques de chacun en donnant accès aux services essentiels, à la culture, et à l'innovation.

La lutte contre les inégalités entre les sexes passe aussi par le fait de permettre à tous les habitants, hommes et femmes, d'apporter une contribution économique. Financer des activités économiques de femmes entrepreneurs par exemple, pourrait aider à accélérer les transformations dans un sens plus égalitaire. Il s'agit en même temps d'obtenir des avancées dans les faits et de faire progresser l'égalité de droit, en s'assurant de l'acceptation commune, étape par étape, pour ne pas connaître de violents retours en arrière.

4.7 Comment la politique de développement de l'UE peut-elle contribuer davantage à la sécurité des personnes? Comment peut-elle permettre de traiter les causes profondes des conflits et de la fragilité et contribuer à la sécurité et résilience dans tous les pays où l'UE intervient?

Assurer la sécurité des personnes passe d'abord par la possibilité de vivre dans un environnement naturel, économique et social maîtrisé. Cela implique qu'il doit être connu et contenir toutes les conditions de solidarité. Si des mobilités individuelles ne posent guère de difficultés, il n'en est plus ainsi lorsque ce sont des milliers de personnes qui doivent quitter leur maison. Les drames se multiplient alors.

Comment prévenir de tels échecs ? Tout d'abord en limitant les inégalités, en prévenant en amont les crises pour tempérer les mouvements de population ; en veillant que l'ensemble de toutes les actions couvre tous les territoires ou réduisent au moins les écarts entre les soutiens apportés aux grandes villes et les soutiens aux autres espaces, notamment ruraux qui les entourent.

Les causes profondes des conflits sont complexes et souvent trop nombreuses pour être correctement perçues. C'est pourquoi il faut travailler très largement sur toutes les actions qui peuvent peser sur les territoires (infrastructures construites ou réparées, par exemple), ou sur les populations.

L'une des manières d'œuvrer en ce sens est de renforcer les institutions qui garantissent le vivre ensemble en soutenant les politiques sociales et correctrices des inégalités, en libérant les potentialités économiques dans des conditions décentes pour les populations.

4.8 Comment un consensus révisé pour le développement peut-il mieux mettre à profit les possibilités offertes par la migration, minimiser les aspects négatifs de la migration clandestine sur la mise en œuvre du Programme 2030 et mieux faire face aux causes profondes de la migration clandestine et des déplacements forcés?

Les migrations sont les résultats des inégalités cumulées, mais aussi entretenues : les ressources économiques n'offrent pas assez de possibilités locales de valorisation des individus, de développement du territoire, de préservation des ressources naturelles. Donc, maintenir les énergies et les entrepreneurs locaux, améliorer les qualités des villes et développer les systèmes d'éducation et de santé sont autant de moyens de prévention.

5) Moyens de mise en œuvre: comment y parvenir?

Le principe d'universalité qui sous-tend le Programme 2030 exigera une approche différenciée de la collaboration avec les pays à tous les niveaux du développement. L'aide publique au développement continuera de jouer un rôle important dans la panoplie de financement global des pays qui en ont le plus besoin (en particulier les pays les moins avancés). L'UE et ses États membres devraient continuer à progresser vers la réalisation de leurs engagements. Néanmoins, dans tous les pays, notre coopération au développement devra prendre en compte d'autres sources de financement, notamment en trouvant des sources de financement (autres que l'aide publique au développement) pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable. Pour mettre en œuvre le Programme 2030, notre travail devrait en priorité consister à aider les pays à mobiliser leurs propres ressources (mobilisation des ressources domestiques), à fournir une aide au commerce et un financement mixte* ainsi qu'à nouer des partenariats avec le secteur privé. Le programme d'action d'Addis-Abeba, qui fait partie intégrante du Programme 2030, fournit un cadre pour nos efforts, y compris notre travail d'appui à l'instauration du cadre politique propice à un développement durable dans nos pays partenaires. La mise en œuvre du Programme 2030 et de l'accord de Paris sur le changement climatique conclu au titre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques devrait être étroitement coordonnée, étant donné les relations d'interdépendance étroites. L'engagement auprès des pays à revenu intermédiaire, en particulier les économies émergentes, sera important pour la mise en œuvre du Programme 2030, compte tenu du rôle qu'ils peuvent jouer dans la promotion des biens publics mondiaux, de ce qu'ils peuvent réaliser au niveau national en matière d'éradication de la pauvreté et de développement durable, et de l'exemple qu'ils peuvent donner à l'intérieur de leur région ainsi que de leur rôle dans les processus régionaux. Ici, les partenariats différenciés peuvent jouer un rôle important (il s'agit, par exemple, des différentes formes d'investissement politique, économique et financier ainsi que la coopération en matière de sciences, de technologie et d'innovation). Une attention particulière doit également être accordée aux pays les moins avancés, comme le reconnaît le programme d'action d'Addis-Abeba.

La mise en œuvre par l'UE du Programme 2030 permet d'améliorer la cohérence entre les différents domaines de l'action externe de l'Union et entre ceux-ci et d'autres politiques de l'UE (comme indiqué dans le traité de Lisbonne et dans l'[approche globale de l'UE à l'égard des conflits et des crises externes](#)). L'Union continuera de poursuivre la [cohérence des politiques au service du développement](#) en tant que contribution clé à l'effort collectif vers une cohérence politique plus large du développement durable. Dans son action extérieure, l'UE doit voir comment elle peut recourir, de manière cohérente, à l'ensemble des politiques, outils, instruments à sa disposition, en respectant le caractère intégré du Programme 2030.

* Combinaison de subventions de l'UE et de capitaux propres d'autres sources de financement publiques et privées en vue de mobiliser des ressources supplémentaires.

5.1 De quelle manière les politiques de l'UE, et en particulier sa politique de développement, permettent-elles de mobiliser et de maximiser l'incidence de financements de plus en plus variés du développement durable, provenant notamment du secteur privé?

Nous distinguons les politiques de l'UE tournées vers le développement d'une part et les financements privés orientés vers la rentabilité d'autre part. Chacun est nécessaire pour contribuer au développement des territoires.

L'enjeu est de mettre en place dans les pays partenaires les conditions nécessaires pour attirer les financements privés pour le développement économique, ce qui implique une sécurité juridique, une prévisibilité réglementaire et fiscale, et une bonne gouvernance. Au-delà, l'enjeu est que ces investissements privés concourent également à un développement durable, respectueux de l'environnement et procure des emplois décents pour s'inscrire ainsi dans le programme 2030, sans quoi ils peuvent potentiellement produire des effets inverses aux objectifs recherchés.

Il s'agit de pouvoir proposer ici des mécanismes de subsidiarité : d'une part, les politiques de l'UE pourraient intervenir sur le renforcement des institutions en charge de la mise en place d'un environnement favorable pour attirer les financements privés tout en leur donnant les moyens de garantir et faire appliquer les règles minimales en matière de respect de l'environnement et de la dignité des personnes. D'autre part, ces politiques pourraient se concentrer sur les infrastructures qui ne sont pas immédiatement rentables qui sont une des conditions pour réduire la dépendance.

Enfin, Il convient d'évoquer l'impôt et la mise en place de systèmes fiscaux équitables et permettant le financement des infrastructures, des services de base et des politiques qui ne sont pas immédiatement rentables et qui relèvent de la puissance publique. Au niveau local notamment, il s'agit de renforcer la contribution du secteur privé, notamment multinational, et notamment des industries extractives, à l'impôt local. Au niveau national, sous régional et international, il importe de lutter contre l'évasion fiscale qui coûte entre 100 et 160 milliards de dollars chaque année aux pays en développement selon l'ONG Oxfam et Global Financial Integrity.

5.2 Étant donné que la disponibilité d'autres sources de financement évolue et compte tenu des engagements de l'UE en matière d'aide publique au développement (par exemple, [conclusions du Conseil du 26 mai 2015 sur «Un nouveau partenariat mondial pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable après 2015»](#), et notamment, les paragraphes 32 et 33), comment et dans quels domaines l'UE devrait-elle utiliser son aide publique au développement de manière stratégique et afin de maximiser son impact?

Il faut développer les tissus locaux et permettre les échanges entre territoires d'un même espace régional pour limiter l'opportunité des migrations. La question principale est celle des équilibres régionaux qu'il faut pouvoir maintenir et enrichir. Les axes prioritaires sont donc de développer les productions locales et les marchés locaux, tant pour les ressources alimentaires que pour les ressources industrielles, afin de conforter les capacités industrielles et commerciales qui pourront ensuite mieux se présenter sur le marché mondial.

Afin de maximiser son impact, l'aide publique au développement de l'UE pourrait donc se concentrer sur ces secteurs, sur la capacité des autorités locales des pays partenaires à identifier le potentiel fiscal, à le recouvrer, sur la mise en place d'un environnement favorable, notamment pour libérer le potentiel des structures d'économie sociale et solidaire.

Enfin, l'Union européenne pourrait contribuer à « ne laisser personne derrière » en contribuant à identifier ces secteurs et en investissant en ce sens à travers des politiques sociales et la promotion d'une croissance inclusive.

5.3 Comment l'UE peut-elle mieux aider les pays partenaires à mobiliser leurs propres ressources en faveur de l'éradication de la pauvreté et du développement durable?

Toute initiative doit être portée ou supportée par les pouvoirs locaux, dans une relation de responsabilité. Il faut donc que les pouvoirs locaux puissent disposer de financements pérennes et autonomes : plus largement, les actions doivent soutenir à la fois les efforts de structuration des autorités publiques, dont la place est indispensable pour pouvoir organiser ensuite les milieux économiques, et les efforts d'amélioration du secteur privé.

Pour mieux aider les pays partenaires à mobiliser leurs ressources propres, l'Union européenne peut intervenir à plusieurs niveaux :

- Concourir à la mise en place des conditions nécessaires pour le développement de l'activité économique locale. Ce qui passe par le soutien aux institutions en charge de la régulation économique, une sécurité juridique pour les entrepreneurs, et une prévisibilité fiscale ;
- Renforcer les capacités des acteurs locaux dans l'identification du potentiel fiscal du territoire, le recouvrement de celui-ci.

Au niveau des Autorités locales, Les recettes propres ne sont mobilisées qu'à un niveau très faible du potentiel fiscal. Les transferts de l'Etat aux communes sont insuffisants par rapport aux besoins, et souvent, inférieurs à ce que les Etats dépensaient quand ils avaient la charge de cette compétence.

L'AIMF a mis en place avec l'Union européenne plusieurs projets concrets d' « adressage des territoires, mobilisation des recettes et modernisation de la gestion financière d'autorités locales ». A Douala (Cameroun), les recettes propres de la Communauté urbaine ont augmenté de 20 % en quelques années ; à Pointe Noire (Congo), les recettes de la commune ont augmenté de 36 % en quatre ans.

Ces projets permettent d'identifier le potentiel des activités taxables grâce à la réalisation et à la mise à jour des plans d'adressage de la ville et à un recensement. Dans le même temps, la réalisation d'un plan d'adressage, qui donne à chacun un numéro de porte et de rue, permet d'augmenter le taux de recouvrement car elle permet de retrouver facilement le contribuable. Ces projets incluent également une modernisation des systèmes financiers, avec une informatisation et une sécurisation qui permettent un contrôle accru des autorités, une transparence ainsi que la préparation de budgets plus sincères grâce à une meilleure connaissance de la situation financière de la ville. Enfin, ils sont associés à une démarche de plaidoyer, qui renforce la position des autorités locales vis-à-vis des Ministères de Tutelle et des Finances et leur capacité à obtenir le versement effectif des transferts de l'Etat votés en lois de finances.

L'Union européenne pourrait donc renforcer les capacités des pays partenaires à mobiliser leurs ressources propres grâce à la mise en place de telles actions.

- Par ailleurs, l'UE pourrait continuer à soutenir techniquement et politiquement les plaidoyers visant à renforcer la taxation des activités et des bénéficiaires des groupes privés multinationaux dans les pays partenaires. Au niveau local il s'agit de mettre en place une répartition équitable des impôts afin que les autorités locales qui doivent assurer le financement des infrastructures nécessaires à l'activité économique puissent mettre en œuvre cette mission.

5.4 Étant donné l'importance des pays à revenu intermédiaire dans la mise en œuvre du Programme 2030, quelles formes pourraient prendre les partenariats différenciés?

Les objectifs 2030 concernent l'ensemble des pays. L'Union européenne pourrait contribuer à « ne laisser personne derrière » en contribuant à identifier ces secteurs et en investissant en ce sens à travers des politiques sociales et la promotion d'une croissance inclusive.

Elle a également un rôle à jouer afin d'encourager une croissance inclusive, et respectueuse de l'environnement. En ce sens, ces partenariats pourraient porter sur le renforcement des institutions publiques, en charge du bien commun, de la planification et du contrôle, notamment de la planification du développement des territoires, des contrôles du respect des critères sociaux, de la dignité humaine et du respect des critères environnementaux. Elle peut également agir à travers des mécanismes incitatifs.

5.5 Au vu de l'expérience acquise jusqu'à présent en tenant compte des objectifs de la coopération au développement dans la mise en œuvre des politiques de l'UE qui sont susceptibles de toucher les pays en développement (par exemple, [Cohérence des politiques au service du développement: Rapport 2015 de l'UE](#)), de quelle manière l'UE devrait-elle intensifier ses efforts pour parvenir à la cohérence des politiques au service du développement, en tant que contribution majeure à l'effort collectif déployé en vue de la cohérence des politiques en faveur du développement durable? Comment pouvons-nous faire en sorte que les politiques menées dans les pays en développement et à l'échelon international contribuent de façon cohérente aux priorités de développement durable?

L'Union européenne peut agir à travers

- Le soutien à des institutions publiques fortes car ce sont elles qui sont, dans chaque pays, en capacité de prendre des mesures incitatives pour atteindre ces objectifs et si nécessaires coercitives pour imposer le respect des principes fondamentaux.
- Le soutien technique et financier à la planification stratégique des territoires, afin que les priorités de 2030 s'inscrivent d'ores et déjà dans un projet de développement et qu'il soit partagé avec l'ensemble des acteurs locaux. La rapidité de l'accroissement des populations urbaines rend nécessaire une planification en amont de l'arrivée des populations dans les territoires urbains afin de faire face à cet afflux d'habitants.

6) Les acteurs: réussir ensemble

Une caractéristique importante du nouveau Programme est que tous les gouvernements des pays développés et en développement devront travailler avec un large éventail de parties prenantes (y compris le secteur privé, la société civile et les institutions de recherche) pour améliorer la transparence et l'inclusivité de la prise de décision, de la planification, de la prestation de services et du suivi, et pour garantir la synergie et la complémentarité.

L'UE doit continuer de travailler en collaboration avec les autres et contribuer à une approche coordonnée. Le programme d'action d'Addis-Abeba met au centre les plans nationaux de mise en œuvre (y compris des cadres politiques et financiers associés). Afin de maximiser son impact, la politique de développement de l'UE devrait s'appuyer sur une stratégie globale pour chaque pays, qui correspond également au contexte spécifique de chacun d'entre eux.

La mise en œuvre du Programme 2030 par nos pays partenaires guidera notre engagement global et notre dialogue avec eux en matière de coopération au développement et permettra de donner forme au soutien que nous apporterons à leurs efforts nationaux. L'Union doit également aider les pays partenaires à mettre en place les cadres politiques indispensables qui favoriseront l'éradication de la pauvreté, la résolution des problèmes du développement durable et le renforcement de la cohérence politique.

Il est nécessaire de mettre à nouveau l'accent sur la qualité de la coopération au développement, notamment les engagements existants en matière d'efficacité de l'aide et du développement pris à Paris, Accra et Busan*, et grâce à la collaboration avec le [partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement](#).

Une politique de développement actualisée de l'UE devrait également fournir une vision commune qui guide l'action de l'Union et des États membres en matière de coopération au développement, en avançant des propositions sur la façon d'intensifier encore la coordination, la complémentarité et la cohérence entre l'Union et les États membres. Le renforcement de la [programmation conjointe](#) en constituera un élément important. L'amélioration de la répartition des tâches entre l'Union et ses États membres afin de réduire la fragmentation de l'aide contribuera également à accroître l'efficacité de l'aide au développement.

* Voir la [déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le programme d'action d'Accra](#) et le [partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement](#)

6.1 De quelle manière l'UE devrait-elle consolider ses partenariats avec la société civile, les fondations, le monde des entreprises, les parlements et collectivités locales et les universités afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 (y compris le programme d'action complet d'Addis-Abeba) et l'accord de Paris sur le changement climatique?

Une société moderne est une société complexe qui tire avantage de cette complexité : échelons institutionnels (États, collectivités locales) maîtres de leurs compétences et des moyens de les exercer ; tissu économique diversifié et dynamique, tissu associatif varié et autonome, population libre de toute discrimination... Pour permettre l'essor de cette société moderne, les formes d'aides doivent être multiples et viser un double objectif de renforcement des compétences et d'équilibre des relations entre tous les interlocuteurs. Les efforts de l'UE doivent donc à la fois accompagner les États mais aussi les collectivités locales, et en particulier les villes, tant pour soutenir la mise en place des infrastructures que pour garantir les libertés, d'initiatives, d'expression, d'égalité de droit, etc.

Il convient de s'appuyer sur le rôle pionnier au niveau international de l'Union européenne dans ce domaine. Celle-ci reconnaît en effet le rôle de chacun de ces acteurs et a mis en place des modalités de partenariat spécifiques avec elles, notamment avec des Accords Cadre de Partenariat et le Forum politique pour le développement qui rassemble ces différents acteurs.

Il s'agit donc de s'appuyer sur ces instruments et ces modalités de partenariat en les orientant vers les grands objectifs du Programme 2030 et l'Accord de Paris.

6.2 De quelle façon l'UE peut-elle promouvoir les investissements du secteur privé en faveur du développement durable?

Plusieurs axes de réflexion sont possibles : encourager les initiatives locales en faveur de l'autonomisation, de la création d'emploi local et de la stabilisation d'activités locales ; favoriser l'égalité d'accès aux investissements (égalité hommes-femmes, mais aussi développement des projets qui permettent de sortir de l'économie informelle) ; enfin, favoriser les innovations, en particulier pour la production d'énergie. Plusieurs principes seraient à concilier dans chaque axe : l'emploi, l'égalité, le respect de l'environnement.

Ces axes passent également par

- Le soutien à la mise en place d'un environnement favorable pour les investissements privés, c'est-à-dire une sécurité juridique, une prévisibilité réglementaire et fiscale, l'existence d'infrastructures de base ;
- Le soutien aux institutions publiques nationales, locales et en charge de la régulation du secteur privé, en vue d'une application claire et juste des principes de base du développement durable et du respect de l'environnement et de la personne humaine ;
- Le soutien à la planification stratégique, notamment au niveau local.

6.3 De quelle manière l'UE peut-elle renforcer ses relations en matière de développement durable avec les autres pays, les institutions financières internationales, les banques multilatérales de développement, les nouveaux donateurs et le système des Nations unies?

Fixer des objectifs précis en lien avec les engagements pour le développement durable, réunir des initiatives et des fonds participatifs en lançant des programmes de financement, accompagner des financements locaux... À la planification qui était le dispositif privilégié au cours de la deuxième moitié du vingtième siècle, il pourrait être possible de substituer des procédures multilatérales qui accompagneraient chaque catégorie d'acteurs en identifiant les possibilités d'intervention et les moyens de chacun : institutions internationales, villes, banques, etc.

En tant que premier acteur public mondial de l'aide au développement, l'Union européenne a un rôle clé d'entraînement et d'identification des bonnes pratiques. Elle pourrait continuer à

- œuvrer à renforcer la prise en compte des positions des acteurs locaux dans les forums internationaux,
- faire valoir ses innovations, notamment dans ses modalités de partenariat avec les autorités locales ;
- soutenir une réforme des institutions financières en vue d'une intégration des priorités du programme 2030 et des interactions plus fortes avec les acteurs locaux.

6.4 Comment l'UE peut-elle aider au mieux les pays partenaires à élaborer des plans nationaux complets et inclusifs pour la mise en œuvre du Programme 2030?

L'objectif de méthode est de pouvoir établir une relation de partenariat qui permette une avancée, c'est-à-dire donner la capacité à penser les politiques nationales, les moyens de les mener, les outils pour les évaluer et les corriger. Les mesures d'accompagnement doivent donc relever de ces trois dimensions, tant en formant et organisant les ressources locales, qu'en soutenant et orientant les investissements... Mais tout ceci ne peut réussir qu'à la condition de mettre en place une administration forte et agile, qui sait fonctionner dans l'économie de ses ressources et de celles du pays.

6.5 Quelles sont les meilleures façons de renforcer et d'améliorer la cohérence, la complémentarité et la coordination entre l'UE et les États membres dans leur soutien pour aider les pays partenaires à éliminer la pauvreté et assurer un développement durable?

L'une des manières pourrait être de s'appuyer sur les priorités définies localement au niveau des États et des Autorités locales. Cette manière de faire est liée au renforcement des capacités locales de planification stratégique participative à moyen et long terme et au renforcement des capacités de plaidoyer des acteurs internes de chaque pays (autorités locales, société civile, acteurs économiques, coopératives, universités, etc.) pour faire prendre en compte leurs problématiques.

6.6 Comment peut-on rendre la coopération de l'UE en matière de développement aussi efficace que possible et comment pouvons-nous collaborer avec l'ensemble des partenaires pour y parvenir?

La coopération doit permettre de renforcer les autonomies et de développer les initiatives. Il faut donc veiller à ce que les politiques de coopération ne puissent devenir permanentes, mais qu'elles engagent des dispositifs de relais. Là encore, peut-être est-ce à l'échelle des territoires, en particulier à l'échelle des villes que les capacités sont les meilleures à mobiliser.

Le renforcement des capacités de planification stratégique et de plaidoyer des différents acteurs (cf. 6.5) est également essentiel.

Enfin, des mécanismes de concertation tels que le forum pour le développement et les partenariats stratégiques mis en place depuis 2015 permettent de renforcer l'efficacité collective.

6.7 Quels progrès supplémentaires resterait-il à faire dans la programmation conjointe de l'UE, et de quelle manière cette expérience pourrait-elle être reliée à d'autres actions conjointes de l'Union à l'appui de la mise en œuvre par les pays du Programme 2030?

7) Assurer le suivi des progrès accomplis

L'UE devra contribuer au processus global de suivi et d'examen du Programme 2030. Un suivi des progrès réalisé de façon systématique et transparente est essentiel pour la mise en œuvre du Programme 2030. L'UE contribue activement à la mise en place d'un système de suivi des objectifs de développement durable à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Présenter les résultats et les retombées de ses efforts et promouvoir la transparence seront des priorités importantes de la politique de l'UE en matière de développement, dans le cadre d'une démarche plus large visant à renforcer la responsabilité, le suivi et l'examen à tous les niveaux.

7.1 De quelle manière l'UE peut-elle renforcer sa propre utilisation des preuves et de l'analyse, notamment dans le domaine du développement, qui seront prises en compte dans le rapport régulier sur les objectifs de développement durable qu'elle fait aux Nations unies?

Assurer le suivi des progrès accomplis nécessite de mesurer, de comparer, mais aussi d'observer des effets secondaires dont certains pourraient ne pas être désirés. Les efforts de l'UE devraient donc conduire à pouvoir mesurer les effets de chaque action, de plusieurs manières : d'une part en permettant de mesurer au regard des objectifs des Nations unies par une sélection d'indicateurs qui seront partagés par d'autres institutions ; d'autre part, en veillant à ce que, pour chaque action, soient observées les implications sur chaque dimension du développement durable (ce qui implique une approche multi-facteurs) ; enfin, il faut mener un travail critique systémique sur les indicateurs et les raccourcis qu'ils impliquent. Les rapports et les évaluations doivent mieux intégrer les effets secondaires, parfois pervers, des actions.

7.2 De quelle manière l'UE permet-elle de garantir la responsabilité de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Programme 2030, y compris le secteur privé? Comment peut-elle encourager tous les acteurs à adopter une approche solide du suivi et de l'examen du Programme 2030?

Il convient sans doute de privilégier, dès l'amont, une politique de transparence, de contrôle, et d'évaluation régulière. Quand le secteur privé est mobilisé, il doit pouvoir trouver l'avantage (le profit) dans son action, ce qui peut encourager à des situations d'aléa moral. Pour y remédier, les interventions de l'UE doivent permettre à la fois de soutenir un secteur privé concurrentiel et dynamique et de limiter les biais par des possibilités de révision régulière, des dispositifs de transparence réciproque et des contrôles d'objectifs.

Des mécanismes mis en place par l'Union européenne, tels que le Forum Politique pour le développement, qui associent, autour des institutions européennes, l'ensemble des acteurs du développement représentent des cadres efficaces et opérationnels. Un tel forum permet d'engager l'ensemble des acteurs autour d'une dynamique commune et d'une responsabilité partagée dans le cadre des grands objectifs partagés que représente le Programme 2030.

7.3 De quelle manière la coopération au développement de l'UE devrait-elle tenir compte des rapports réguliers sur les progrès accomplis par les pays partenaires en vue d'atteindre les objectifs du Programme 2030?

Toute politique publique fait l'objet d'une révision régulière. L'idée la plus immédiate pour prendre en compte les rapports réguliers sur les progrès accomplis par les pays partenaires seraient de moduler le soutien en fonction de l'approche des objectifs. Mais ce dispositif paraît trop évidemment une pratique de récompense qui peut être interprétée comme une logique de domination peu compatible avec les principes énoncés. Surtout, il donne aussi un encouragement à des tentatives de manipulation des indicateurs, à un manque de transparence. C'est donc une forme de relation bilatérale qu'il faut renouveler : par la construction d'objectifs partagés, par la mise en œuvre de moyens discutés de part et d'autre, par la révision bilatérale des objectifs en fonction des progrès constatés de part et d'autre.

Contact

EuropeAid-CONSENSUS-CONSULTATION@ec.europa.eu
